



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# GARE À LA RAGE

**Voyageurs, ne ramenez pas un animal  
d'un pays touché par la rage.**



Pensez à faire vacciner votre animal  
lorsque vous partez à l'étranger.

# AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage,  
c'est un risque de rage !  
**Respectez la réglementation** :  
elle est là pour vous protéger  
et le protéger.



Prenez contact avec votre vétérinaire  
**4 mois** avant votre départ.



Votre animal doit être **identifié**.  
N'oubliez pas son **passport**.



Le **vaccin** contre la rage  
de votre animal doit être à jour ;  
une **prise de sang** est nécessaire  
pour les pays à risque.



**La démarche obligatoire prend  
entre 1 et 4 mois en fonction  
du pays de destination.**

# **PENDANT** **VOTRE** **VOYAGE**



---

Ne touchez aucun animal errant.

---



Ne ramenez pas d'animal  
ne répondant pas aux obligations  
réglementaires.

---



Un animal ramené illégalement  
peut être infecté et vous  
contaminer.

---



**Si vous vous faites mordre, griffer,  
lécher sur une plaie, contactez  
un médecin ou les autorités  
sanitaires locales.**

---

**À votre retour : présentez votre  
animal aux autorités de contrôle.**

# La rage, un risque toujours d'actualité



LA RAGE TUE  
UNE PERSONNE  
TOUTES LES 10 MINUTES  
DANS LE MONDE.



ABSENTE EN FRANCE,  
LA RAGE EXISTE  
ENCORE DANS  
DE NOMBREUX PAYS.



LES CAS DE RAGE  
EN FRANCE PROVIENNENT  
TOUS D'ANIMAUX  
CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER.



UNE FOIS LES  
SYMPTÔMES APPARUS,  
LA RAGE EST TOUJOURS  
MORTELLE.



[garealarage.fr](http://garealarage.fr)